

Charte juridique

Département de Sociolinguistique et de DIDactique des LANGues

Signataires de la charte

Tous les participants aux formations du département SODILANG.

Par « participant », il est entendu qu'il peut s'agir d'un étudiant, d'un enseignant (concepteur des cours ou tuteur), ou de toute autre personne susceptible d'utiliser dans le cadre des formations SODILANG, les réseaux et services proposés par la Direction des Technologies de l'Information et de la Communication (DTIC) de l'université François Rabelais de Tours.

Les signataires de cette charte s'engagent au respect des règles ci-après.

Objectifs de la charte

- Préciser les conditions d'utilisation des ressources mises à disposition par les enseignants-concepteurs et les spécificités de l'environnement numérique et/ou informatique.
- Rappeler la nécessité de respecter la législation.
- Eduquer et responsabiliser pour promouvoir des comportements réfléchis et renforcer la prévention d'actes illicites (par exemple, le plagiat).

Engagement des signataires

Les participants s'engagent à utiliser les ressources et services :

1. dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique - Code de la Propriété intellectuelle, art. L. 111-1 et s. et R. 111-1 et s. ; Loi n° 2009-1311 du 28 octobre 2009 ; Loi n° 2009-669 du 12 juin 2009,
2. dans le respect de la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information - loi n° 2006-961 du 1er août 2006
3. dans le respect de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés - Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004,
4. dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui - Article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme; Article 9 du Code civil ; Article 226-1 du Code pénal.
5. dans le respect de la *charte pour le bon usage de l'informatique et des réseaux* proposée par l'UFRT (cf. document à signer également)

Ainsi en particulier :

- « *La mise en ligne des travaux pédagogiques et/ou de recherche illustrés d'extraits d'œuvres et/ou d'œuvres des arts visuels est autorisée uniquement sur l'intranet et l'extranet des établissements, à la seule destination des élèves, étudiants, enseignants ou chercheurs qui y sont inscrits ou affectés et qui sont intéressés par ces travaux.* » (Bulletin officiel n° 7 du 17 février 2011 - Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative > www.education.gouv.fr)
- La violation des droits d'auteurs s'assimile à un acte de contrefaçon. L'omission du droit de paternité de l'œuvre engage la responsabilité civile du contrefacteur.
- Les enseignants concepteurs conservent la propriété intellectuelle des contenus mis en ligne élaborés à destination des étudiants de M2 à distance. En aucun cas les éléments de contenus des cours (audio, vidéo, iconographiques, écrits...) ne peuvent être diffusés à des tiers non-inscrits. Par ailleurs si les étudiants s'y réfèrent dans leurs travaux, etc., la loi sur le plagiat oblige à citer ces sources sous la forme Cours en distanciel de M2 (spécialité PIPOL), Université François-Rabelais de Tours, 2012 - 2013, concepteur "x", partie ou chapitre ou etc. "y". (cf. pour plus d'informations le document synthétique *Droits d'auteur/propriété intellectuelle et contenus pédagogiques d'un dispositif FOAD* accessible sur la plateforme Célène).

Les membres du département SODILANG, prenant part à la formation de M2 à distance (spécialité PIPOL), s'engagent :

- à assurer aux participants un droit d'accès aux ressources et services disponibles et relatifs à la formation à laquelle ils se sont inscrits en rappelant que ce droit d'accès, est **personnel, incessible et temporaire (limité à l'année universitaire d'inscription)**. En cas d'utilisation (partielle ou non) de travaux, d'échanges, etc. ayant pour auteur un étudiant ou un enseignant (concepteur ou tuteur), à anonymiser en principe les productions (sauf accords différents entre les personnes concernées), et à réserver cette éventuelle utilisation à des fins strictement formatives (d'une promotion à l'autre d'étudiants par exemple, ou en interne à l'Université François Rabelais de Tours) ou de recherche (en relation avec le distanciel formatif par exemple).

Inscrire les nom et prénom en toutes lettres :

Dater (jour/mois/année) :

Localiser (ville/pays):

Signature du participant précédée de la mention **lu et approuvé**